
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 30 août 2021 à
18 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du
15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A. conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G GAUTHIER, Directeur d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, Secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal GAGNON, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h.

Présentation du PDI

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire d'adoption du Plan décennal d'immobilisation 2022-2031, ou PDI, de l'arrondissement de LaSalle.

Au fil de la présentation, si vous avez des questions à poser à propos du PDI, vous pouvez nous les adresser à l'adresse électronique qui apparaît au bas de l'écran, soit le greffe.lasalle@montreal.ca. Nous y répondrons à la fin de la présentation. Je souligne toutefois que, tel que prévu par la Loi des Cités et Villes, lors d'une séance extraordinaire d'adoption du PDI, les questions du public peuvent porter uniquement sur ce sujet.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement substitut

Nous vous présentons ce soir un plan d'immobilisation qui couvre une période de 10 ans, jusqu'au début des années 2030. Bien évidemment, il s'agit d'une projection. Ce plan est appelé à évoluer au fil des ans, en fonction des besoins des citoyens de LaSalle, au gré des opportunités qui pourront se présenter et, bien sûr, selon la volonté des élus qui siégeront au conseil d'arrondissement ces prochaines années. La Loi exige cependant que nous procédions à cet exercice, afin de donner aux citoyens une indication des immobilisations prévues ces prochaines années.

Le programme décennal d'immobilisation, ou PDI, est une projection des investissements que l'arrondissement compte faire au cours de la décennie à venir, afin de maintenir les infrastructures relevant de sa compétence, préserver la qualité des services à la population et bien entretenir les bâtiments municipaux et les équipements collectifs.

L'enveloppe limite que la Ville de Montréal permet à l'arrondissement d'emprunter dans le cadre du PDI est de 5 132 000 \$ par année. Compte tenu du faible niveau d'endettement de LaSalle, il est très pertinent d'utiliser cette marge de manœuvre afin de continuer de bien entretenir les infrastructures, les bâtiments et les équipements dont l'arrondissement est responsable.

Pour 2022, la répartition de cette somme entre les trois programmes de réfection se fera tel qu'indiqué au tableau, soit :

- " 1 000 000 \$ pour les parcs et les piscines
- " 2 132 000 \$ pour les rues et trottoirs de compétence locale
- " Et 2 000 000 \$ pour les bâtiments municipaux

Ça ne signifie pas que l'arrondissement va investir seulement 5 132 000 \$ en 2022. Afin de réaliser son ambitieuse Planification stratégique 2018-2024, LaSalle s'efforce soit de profiter d'opportunités de faire financer des travaux par d'autres niveaux de gouvernement, soit de payer des travaux au comptant pour limiter l'endettement.

J'ai plusieurs fois souligné ces deux grands principes qui nous guident, mes collègues du conseil et moi, depuis plusieurs années :

- Reconstituer des surplus qui permettent de payer des investissements au comptant, sans emprunter, ce qui exige une grande rigueur budgétaire;
- et profiter des subventions disponibles auprès de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, ce qui implique beaucoup de travail de nos fonctionnaires, pour élaborer des projets correspondant aux programmes disponibles.

Grâce à cette stratégie, en 2022, nous avons pour plus de 30 M\$ de travaux présentement en planification, et cela n'inclut même pas la nouvelle bibliothèque L'Octogone, déjà en construction! Le tableau à l'écran donne un aperçu des projets qui sont présentement à divers stade de conception, de planification ou de réalisation.

Outre les travaux prévus au centre aquatique Michel-Leduc et au centre sportif Dollard-St-Laurent, certainement les deux édifices municipaux les plus fréquentés par les citoyens après la bibliothèque, la planification 2022 prévoit des projets dans les parcs de quartier, comme le parc Raymond, Lefebvre et Félix-Leclerc. Y figure également un nouveau parc de quartier, dans un secteur où de nombreuses familles se sont installées depuis 10 ans : Quartier Angrignon. Enfin, nous allons poursuivre la sécurisation du pourtour des écoles, la sécurité des enfants nous tenant particulièrement à cœur, et continuer de rénover les chalets de parc, points névralgiques de la vie de quartier.

C'est le dernier programme décennal d'immobilisations que je vous présente à titre de mairesse. En voyant cette liste de travaux planifiés, je dois dire que je ressens une grande fierté devant tout le travail accompli par les membres du conseil et notre équipe de fonctionnaires. Ce PDI est aussi avantageux pour nos contribuables que positif pour l'ensemble des citoyens, qui bénéficieront grandement de ces investissements de plus de 30 M\$ dans nos rues, dans nos parcs ainsi que dans nos bâtiments.

La dernière page est une projection sur 10 ans des trois programmes de réfection de l'arrondissement, tel que prévu par la Loi. Il faut l'admettre, 10 ans, ça passe vite en matière de planification et de réalisation de travaux. Encore une fois, il s'agit de refléter strictement les programmes d'immobilisation de l'arrondissement, et non l'ensemble des investissements qui seront consentis au fil des ans.

En terminant, je souligne que nous procédons ce soir uniquement à l'adoption du PDI 2022-2031. Le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement sera présenté aux citoyens à la fin du mois de novembre. Il sera adopté par les membres du conseil 2021-2025, qui auront été élus aux élections des 6 et 7 novembre, puis assermentés avec tous leurs collègues de l'ensemble de la Ville de Montréal quelques jours plus tard.

Nous allons maintenant passer à la période de questions du public. Depuis le début du conseil extraordinaire, les citoyens peuvent adresser leurs questions par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca et les questions reçues seront lues par la secrétaire d'arrondissement.

Merci de votre attention.

CA21 20 0329
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA21 20 0330
Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement 2022 à 2031

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2022 à 2031 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1213035008

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement substitut

CA21 20 0331

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Aucune personne ne s'est inscrite à la période de questions.

70.01

CA21 20 0332

Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 18h09.

Adoptée à l'unanimité.

70.02

Manon BARBE
Mairesse d'arrondissement

Chantal GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon BARBE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.